

De : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca [mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca]

Envoyé : 2 juin 2017 13:46

À : Consultation-en-cours

Objet : Dépôt d'un commentaire - consultation publique

Un commentaire a été envoyé concernant la consultation « **Document de consultation 81-408 des ACVM : Consultation sur l'option d'abandonner les commission intégrées** ». Voici les détails :

Prénom : Julie

Nom : Roy

Courriel : [REDACTED]

Commentaires : 82% de ma clientèle ne détient pas 100,000\$. Tous mes clients sont très satisfaits des rendements, du service, de ma disponibilité . Ils ne veulent pas que ça change.



COMMUNIQUÉ

Une nouvelle enquête révèle que les investisseurs sont très satisfaits des conseils financiers fournis au Canada

L'enquête, menée par The Gandalf Group, indique également que les investisseurs ne souhaitent pas modifier la méthode de rémunération de leurs conseillers, auquel cas un « effondrement des services de conseils » pourrait avoir lieu.

Toronto, le 31 mai 2017 – Une nouvelle enquête menée récemment par The Gandalf Group révèle que les investisseurs canadiens s'estiment satisfaits des services actuels de conseils financiers au pays et de la méthode de calcul de rémunération des conseillers. Cette enquête visait à répondre à plusieurs questions concernant les investisseurs particuliers, le secteur des services de conseils, les fournisseurs de fonds et les autorités de réglementation, notamment sur les sujets suivants : les conseils fournis, les frais imputés, la transparence et les options de placement, le rôle des conseillers et les nouvelles exigences de divulgation, la connaissance et la perception des différents types de commissions et de frais appliqués.

« Nous avons chargé The Gandalf Group de conduire une enquête factuelle, objective et centrée sur les intérêts des investisseurs canadiens en ce qui concerne les mesures de réglementation, déclare Blake Goldring, président et chef de la direction de La Société de Gestion AGF Limitée. En tant que société établie depuis longtemps dans le secteur des services financiers, nous avons toujours plaidé pour des changements réglementaires sensés et adaptés aux besoins des investisseurs. »

« Nous sommes heureux de voir que cette enquête couvre précisément ces sujets. Quand il s'agit de l'investissement, nous voulons savoir ce qui préoccupe le plus les Canadiens, afin de nous assurer que les conseillers avec lesquels nous travaillons au quotidien disposent des outils de recherche, des produits et des services nécessaires pour aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers », ajoute-t-il.

Les conseillers, une valeur ajoutée

D'après cette étude, la plupart des investisseurs canadiens s'en remettent au moins en partie à un conseiller lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant leur portefeuille. Près de la moitié d'entre eux déclarent faire appel à un conseiller pour toutes leurs décisions ou presque en matière d'investissement.

Toujours selon l'enquête, les investisseurs suivis par un conseiller sont très satisfaits de la relation avec ce dernier. Aussi, 70 % d'entre eux s'estiment particulièrement satisfaits, tandis que seulement 3 % se disent très mécontents. La plupart des investisseurs suivis par un conseiller se déclarent extrêmement satisfaits de ce dernier, pour ce qui est de leur fournir des conseils objectifs, des informations transparentes au sujet des frais et de les aider à gérer les coûts de l'investissement.

Les profits sont la principale raison de cette satisfaction : les investisseurs qui sont épaulés par un conseiller sont nettement plus susceptibles de considérer la croissance et le rendement de leur portefeuille à la hauteur de leurs attentes, que les investisseurs qui font cavalier seul.

La rémunération des conseillers : les frais et les commissions de suivi

L'enquête révèle également que la majorité des investisseurs trouvent les commissions de suivi acceptables et qu'il s'agit d'une forme de rémunération des conseillers comme une autre. Bon nombre admettent ne pas être très au fait des commissions de suivi qu'ils paient et la moitié avouent ne pas en avoir entendu parler ou presque pas, mais les personnes qui s'estiment bien informées sur le sujet ont plus tendance à juger ces commissions de suivi acceptables.

Pour comprendre la perception qu'ont les investisseurs de ces frais, il est primordial d'examiner la façon dont ils préfèrent rémunérer leurs conseillers et les méthodes de calcul qu'ils privilégient. L'enquête montre que s'ils doivent choisir, les investisseurs préfèrent payer des commissions en fonction de la valeur et du rendement de leur investissement plutôt que des frais de service ou des tarifs horaires. Ils préfèrent même davantage déduire ces frais de l'actif de leur portefeuille, plutôt que de recevoir une facture distincte.

Par ailleurs, l'enquête révèle que si les investisseurs n'étaient plus en mesure de rétribuer leurs conseillers par l'intermédiaire de leurs produits d'investissement et s'ils devaient les payer directement au conseil ou au service fourni, 24 % s'estimeraient moins enclins à faire appel à leur expertise. Ce potentiel « effondrement des services de conseils » est uniformément perceptible auprès de toutes les catégories d'investisseurs, depuis ceux qui disposent d'un actif inférieur à 50 000 \$ jusqu'aux bien nantis possédant plus de 500 000 \$.

« En tant que société, AGF s'engage à donner le choix aux investisseurs et à leurs conseillers. Nous croyons que les conseillers et leurs clients méritent de pouvoir négocier un modèle de rémunération adéquat, de façon transparente et parfaitement adaptée à leurs besoins respectifs. Par conséquent, nous leur offrons les gammes de produits qu'ils réclament pour assembler des portefeuilles », a expliqué M. Goldring.

Divulgaration et déclaration

The Gandalf Group a également mis en évidence que la plupart des investisseurs lisent leurs relevés, du moins de façon occasionnelle; la moitié (soit 51 %) dit consulter chaque relevé. La majorité se déclare satisfaite des renseignements reçus de la part des conseillers, des fournisseurs de fonds et des institutions financières. En effet, nombre d'entre eux (39 %) ont noté des améliorations ces dernières années quant à la quantité d'informations communiquées dans le cadre des relevés. Sur dix investisseurs suivis par un conseiller, six sont au courant des nouvelles exigences de divulgation mises en place l'année dernière.

« Ces résultats viennent étayer notre conviction selon laquelle les changements réglementaires, comme le MRCC2, ont permis d'améliorer les processus et d'accroître la transparence dont bénéficient les investisseurs canadiens, et au sein de l'industrie financière de façon plus générale, a souligné Mark Adams, vice-président principal, chef du contentieux, Placement AGF Inc. Tous les intervenants de l'industrie doivent attendre que ces changements soient correctement déployés et qu'ils stabilisent le secteur avant de proposer d'autres modifications. »

Méthodologie

Les résultats de cette enquête ont été établis après consultation d'un échantillon de 1 299 investisseurs canadiens particuliers.

Un rapport détaillé des résultats peut être téléchargé sur le site Web de The Gandalf Group, à l'adresse www.GandalfGroup.ca (en anglais seulement).

Les entrevues dans le cadre de cette enquête ont été menées en ligne, du 7 avril au 5 mai 2017. La méthodologie de recherche employée a été conçue par The Gandalf Group, un cabinet de consultation établi à Toronto et spécialisé dans les recherches par sondage et autres méthodes de recherche quantitative ou qualitative.

Pour en savoir plus sur cette étude, veuillez communiquer avec The Gandalf Group à l'adresse info@gandalfgroup.ca ou en appelant le 416-644-4120.

Au sujet de La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée est une société de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale qui gère des actifs pour des clients au détail et institutionnels, de même que des actifs non traditionnels et des avoirs de particuliers bien nantis. En tant que société indépendante, nous nous efforçons d'aider les investisseurs à réussir en offrant l'excellence en matière de gestion des investissements et en procurant à la clientèle une expérience exceptionnelle. Notre gamme de solutions d'investissement diverses s'étend à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers jusqu'aux investisseurs particuliers, en passant par les investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprises, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF a des bureaux et des équipes de service à la clientèle sur place, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Avec un actif géré de plus de 36 milliards de dollars, AGF offre ses produits et services à plus d'un million d'investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Les représentants des médias peuvent communiquer avec la personne suivante pour de plus amples renseignements :

Amanda Marchment
Directrice, Service des communications de l'entreprise
416-865-4169
amanda.marchment@agf.com